Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 035-213501885-20260126-DCM26_010-DE

Montfort sur Meu
terre d'éveil

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le vingt-six janvier deux mil vingt—six à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence **de Fabrice DALINO, maire.**

Nombre de conseillers en exercice : 29

Date d'envoi de la convocation : **19 janvier 2026**

PRÉSENTS :
Les Adjoints au Maire :
Mesdames FAUCHOUX – HERITAGE – LE GUELLEC
Messieurs BERTRAND –BOURGOGNON – DESSAUGE – GUILLOUET.

Les Conseillers municipaux :
Mesdames ANDRIAMANDIMBY – BIRLOUET - DAVID (arrivée à 19h21 avant vote délibération n°26.002) – METENS - PELLETIER – RICHOUX – SAUVÉE
Messieurs– DUFFE – GAUTHIER – FIERDEHAICHE – PARTHENAY – THIRION – TILLARD

PROCURATIONS :
Mme CHAUVIN a donné pouvoir à M. TILLARD
Mme LE BAIL-POUTREL a donné pouvoir à Mme FAUCHOUX
M. NEDELEC a donné pouvoir à Mme HERITAGE

ABSENTS - EXCUSES :
M. ANDRIAMANDIMBY – Mme CANOVAS – Mme HUET – M. LE BRAS – Mme LE PALLEC

SECRÉTAIRE : Mme SAUVÉE

26.010 - MODIFICATIONS DU TABLEAU DES EFFECTIFS – ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE – REPAS DES AINES

VU le Code Général de la Fonction Publique et notamment les articles L.332-13, L332-23 et suivants ;

VU l'article L. 313-1 du Code Général de la Fonction Publique qui prévoit que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

VU le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la FPT ;

VU le Livre III de la partie réglementaire du Code Général de la fonction publique relatif au recrutement ;

CONSIDERANT la nécessité de recourir régulièrement à des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à des accroissements temporaires et saisonniers dans les services de la collectivité ;

CONSIDERANT la nécessité de créer des postes non permanents pour :

- Assurer le service lors du repas des aînés qui se tiendra le 28 février prochain

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **CRÉE** les postes non permanents, tels que présentés ci-dessous :

Mairie de MONTFORT-SUR-MEU
Boulevard Villebois Mareuil
BP 86219
35162 MONTFORT-SUR-MEU CEDEX
Tél. 02 99 09 00 17
mairie@montfort-sur-meu.bzh
www.montfort-sur-meu.bzh

Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 035-213501885-20260126-DCM26_010-DE

Montfort sur Meu
terre d'éveil

NB	GRADE	TEMPS DE TRAVAIL	POSTE
Les 27 et 28/02/2026			
10	ADJOINT TECHNIQUE	6h30	Agent de service au repas des aînés
1	ADJOINT TECHNIQUE	13h00	Encadrant des agents de service au repas des aînés

- **AUTORISE** le Maire à signer les contrats afférents
- **PREVOIT** les crédits au budget

Ampliation de la présente délibération sera adressée à :
- Monsieur le Préfet d'Ille-et-Vilaine
- Monsieur le Trésorier

Pour extrait conforme,
Au registre des délibérations

Fabrice DALINO
Maire

MAIRIE DE MONTFORT-SUR-MEU (Ille-et-Vilaine)

Véronique SAUVÉE,
Secrétaire de séance

Mairie de MONTFORT-SUR-MEU
Boulevard Villebois Mareuil
BP 86219
35162 MONTFORT-SUR-MEU CEDEX
Tél. 02 99 09 00 17
mairie@montfort-sur-meu.bzh
www.montfort-sur-meu.bzh